

Cover Story

La responsabilité sociale des entreprises



Prendre ses responsabilités pour l'avenir

TEXTE Hannah Ekberg

TRADUCTION DEPUIS L'ANGLAIS Catherine Beaujour, Tradinterprêt

Alors que le monde voit un accroissement du nombre de catastrophes environnementales, tout en étant réduit à un village planétaire en raison de l'accessibilité de l'information par le biais d'informations en ligne de plus en plus nombreuses, via les blogs et les médias sociaux, les entreprises doivent être de plus en plus conscientes de l'impact considérable de chaque décision qu'elles prennent, non seulement pour leur entreprise, mais aussi pour la société dans son ensemble, et doivent être prêtes à fournir des réponses aux consommateurs et aux instances dirigeantes. Dans ce contexte, le développement durable et le rôle de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) prennent également de l'importance jour après jour, au Luxembourg et dans le monde entier, malgré la pandémie de Covid-19, et offrent à chacun l'occasion de travailler à la création d'un avenir meilleur.

Le concept connu aujourd'hui sous le nom de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est généralement considéré comme ayant été élaboré dans les années 1950 aux États-Unis. La publication du livre d'Howard Bowen, *Responsabilités sociales de l'homme d'affaires* en 1953 a fait de ce dernier le père de la RSE comme on l'appelle aujourd'hui. Pourtant, il faudra des décennies pour que ces concepts soient organisés et promus par les institutions et les instances dirigeantes, et globalement, par les organisations internationales et les dirigeants en Europe qui seront parmi les premiers à ouvrir la voie.

En 1976, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a publié des principes directeurs pour une conduite responsable des entreprises. Connus sous le nom de *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, ils ont été mis à jour pour la dernière fois en 2011 et sont en cours de réexamen. 44 gouvernements de toutes les régions du monde encouragent leurs entreprises à respecter les recommandations des principes directeurs dans leurs activités. Plus récemment, en 2018, l'OCDE a publié des principes directeurs sur le devoir de diligence, *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*, qui sont basés sur les principes directeurs d'origine à

l'intention des multinationales. En 1977, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté la *Déclaration tripartite de principes sur les entreprises multinationales et la politique sociale*. Depuis, ils ont été régulièrement mis à jour et fournissent des orientations sur la formation, les conditions de travail et de vie, et les relations professionnelles. Il est recommandé d'adhérer aux principes directeurs pour « *contribuer à un climat plus propice à la croissance économique et au développement social* ».

En Amérique du Nord, l'*International Institute for Sustainable Development* (IISD - Institut international pour le développement durable) a été fondé au Canada en 1988. Lors de l'annonce de sa création aux Nations Unies, le premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, a déclaré : « *L'humanité n'est pas vouée à l'autodestruction ; la guerre n'est pas inévitable ; la pauvreté peut être éliminée ; l'environnement peut être préservé ; les injustices peuvent être corrigées* ». Les travaux de l'Institut se poursuivent encore aujourd'hui, guidés par sa stratégie CREATE (Climat, Ressources, Économies, Agir tous ensemble, Engagement et mobilisation).

Les premiers principes directeurs

En 1993, le président de la Commission européenne de l'époque, Jacques Delors, a lancé

un appel aux entreprises à rejoindre la lutte contre l'exclusion sociale en matière d'emploi. Cela a entraîné la mobilisation de ressources et s'est traduit par la création, en 1995, de CSR Europe, le réseau européen d'entreprises pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. En 2001, la Commission Européenne a publié le Livre vert, *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, dans lequel elle a également souligné le lien entre la RSE et l'objectif de création d'un réseau qui soutiendrait les petites et moyennes entreprises (PME) dans leur développement à l'international, qui est ensuite devenu l'Entreprise Europe Network (EEN) parce que « *la responsabilité sociale des entreprises contribue de manière significative à un climat favorable à l'esprit d'entreprise* ». Dix ans plus tard, en 2011, la stratégie RSE de l'UE a été renouvelée soulignant la nécessité d'une législation portant sur la publication de l'information sociale et environnementale, ce qui a ensuite conduit à l'adoption de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil en date du 22 octobre 2014 sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. Parallèlement et à titre complémentaire, le *Pacte vert pour l'Europe* a été annoncé à la fin de l'année 2019 par l'actuelle présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen comme « *une feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en chances à saisir dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous* ».

La *Global Reporting Initiative* (GRI) a été fondée aux États-Unis en 1997 suite à la marée noire causée par l'Exxon Valdez en 1989 dans les eaux situées au large des côtes de l'Alaska, véritable catastrophe environnementale. La GRI a publié ses premières lignes directrices en 2000, considérées comme le premier cadre



Des entreprises durables

Aux Pays-Bas, PlasticRoad transforme des déchets plastiques en pistes cyclables entièrement circulaires, d'une haute technicité et à l'épreuve des changements climatiques, aptes à filtrer l'eau de pluie en cas d'inondation, phénomène en hausse en raison du changement climatique. La production à l'échelle industrielle pour les routes sur le marché néerlandais devrait démarrer cette année 2021. L'objectif global pour l'année est de recycler 77.100 kg de déchets plastiques, de réduire les émissions de carbone de 459.360 kg, et de produire 3.000 m² de routes à base de plastique avec la capacité de stocker 900 m³ d'eau. Les objectifs de durabilité de PlasticRoad sont alignés sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

■ Plus d'infos : plasticroad.com/en



Une course solidaire

L'ING Night Marathon Luxembourg est devenu un phénomène au Luxembourg, démontrant l'impact positif que l'initiative d'une entreprise peut avoir sur sa communauté au sens large. Lancé en 2006, il est maintenant devenu un événement annuel très attendu. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises au Luxembourg incluent le marathon dans leurs stratégies RSE et encouragent la participation de leurs employés, favorisant ainsi l'esprit d'équipe, la communauté et l'inclusion, la bonne condition physique, et le bien-être général.

■ Plus d'infos : www.ing-night-marathon.lu

01. La Global Reporting Initiative (GRI) a été fondée aux États-Unis en 1997 suite à la marée noire causée par l'Exxon Valdez en 1989 dans les eaux situées au large des côtes de l'Alaska qui a conduit à une catastrophe environnementale.

La GRI a publié ses premières lignes directrices en 2000, qui sont considérées comme le premier cadre mondial pour les rapports sur le développement durable. En tant qu'organisation internationale indépendante, son objectif initial était de créer un mécanisme de responsabilisation pour s'assurer que les entreprises soient respectueuses de l'environnement, qui s'est ensuite développé pour inclure les questions sociales, économiques et de gouvernance.

Oiseaux tués suite à la marée noire causée par l'Exxon Valdez. Photo fournie par l'Exxon Valdez Oil Spill Trustee Council.



01

mondial pour les rapports sur le développement durable. En tant qu'organisation internationale indépendante, son objectif initial était de créer un mécanisme de responsabilisation pour s'assurer que les entreprises soient respectueuses de l'environnement, qui s'est ensuite développé pour inclure les questions sociales, économiques et de gouvernance. En 2002, la GRI s'est installée aux Pays-Bas, et, en 2016, elle est passée de l'élaboration de lignes directrices à la production de normes pour les rapports sur le développement durable.

Un mouvement mondial

Le cadre de gouvernance du *Pacte mondial des Nations Unies* a été adopté en 2005 par son secrétaire général de l'époque, Kofi Annan. Aujourd'hui considéré comme la plus grande initiative de développement durable au monde, il sert de référence aux entreprises du monde entier en matière de RSE. Il a été revu en 2017 avec l'objectif de « mobiliser un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes durables pour créer le monde que nous voulons ». Les principales parties prenantes incluent des représentants des gouvernements des pays membres, des représentants d'entreprises qui ont démontré leur engagement vis-à-vis de la RSE, la société civile, des organisations syndicales et des organisations liées aux Nations Unies, ainsi que des programmes mondiaux.

En 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a approuvé les *Principes directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGPs)*. La deuxième des trois parties du document porte sur « la responsabilité de l'entreprise de protéger les droits de l'Homme ». Elle comprend 31 principes qui « s'appliquent à tous les États et à toutes les entreprises commerciales, qu'elles soient internationales ou autres, indépendamment de leur taille, de leur secteur, de leur localisation, de leur propriété et de leur

structure », et qui ne doivent toutefois pas être considérés comme des obligations légales.

Conformément au cadre de gouvernance du Pacte mondial des Nations Unies, l'*Agenda 2030* des Nations Unies pour le développement durable a été adopté en 2015 et contient les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui sont aujourd'hui à la base des stratégies RSE dans le monde entier. L'*Accord de Paris*, un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, a également été adopté en 2015 et placé sous la supervision de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*, dont l'objectif ultime est de « prévenir les interférences humaines dangereuses avec le système climatique ».

Au Luxembourg, l'INDR (l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) a été fondé en 2007 par les membres de l'*Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)*. Son objectif était visionnaire : promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Toujours en 2007, le réseau IMS (*Inspiring More Sustainability*) a été fondé en tant qu'organisme à but non lucratif fédérant et mobilisant les entreprises luxembourgeoises activement engagées dans la RSE.

L'Organisation internationale pour la normalisation (ISO) a pour sa part publié sa norme de référence RSE en 2010, *ISO 26000 : Lignes directrices relative à la responsabilité sociétale*. Quelque 500 experts à travers le monde ont participé au groupe de travail qui a élaboré cette norme, ce qui donne une idée de l'ampleur du projet.

Quel est donc ce concept de RSE ?

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) se compose d'un vaste réseau de concepts et



02



03

02. La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, a plaidé pour une approche « *no regrets* » des solutions pour la protection des écosystèmes, ainsi que du changement climatique. Elle a également défendu le succès du Pacte climatique luxembourgeois qui soutient le Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC) 2019, qui s'est engagé à son tour à aligner le Luxembourg sur l'Accord de Paris de 2015, en matière de prise en compte des acteurs locaux.

© Shane Rounce / Unsplash

03. Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, il n'y avait pas de M&M'S rouges. En effet, une rumeur courait à l'époque sur un colorant alimentaire rouge qui représentait un risque pour la santé et l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (*Food and Drug Administration*) l'a interdit. Méfiant à l'égard des craintes du public en raison de la publicité négative sur le colorant rouge en général, Mars a décidé d'arrêter complètement les M&M'S rouges pendant dix ans, pour les réintroduire à nouveau au milieu des années 1980. Si cela s'était produit aujourd'hui, à l'ère de la RSE et d'Internet, Mars aurait sans doute eu d'autres options pour gérer la situation.

© Robert Anasch / Unsplash

de parties prenantes qui peuvent varier considérablement selon le lieu et la réglementation en vigueur.

En 2007, l'*International Institute for Sustainable Development* (IISD - Institut international pour le développement durable) a publié un guide de mise en œuvre de la RSE dans lequel il soulignait l'importance de la nature évolutive de la RSE et comment, à l'époque, elle n'avait pas encore de définition universelle. Une définition de travail issue des travaux menés par ISO a été proposée, tout en soutenant que chaque entreprise doit développer sa propre définition de la RSE. La norme de référence RSE de l'ISO, ISO 26000/2010 définit la RSE comme la « *responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui : contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes*

internationales ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

En 2001, la Commission européenne a d'abord décrit la RSE comme « *un concept selon lequel les entreprises décident volontairement de contribuer à une société meilleure et à un environnement plus propre* » et « *d'intégrer volontairement les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* ». À partir de 2011, la Commission Européenne a commencé à définir la RSE de manière plus succincte comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* », précisant qu'elle devrait être assumée par l'entreprise, avec le soutien des pouvoirs publics par le biais de mesures et de réglementations volontaires.

Au Luxembourg, l'INDR a trouvé un équilibre entre les définitions de l'ISO et de la CE en définissant la RSE comme ce qui « *rassemble toutes les ressources et les actions volontaires*

« La responsabilité sociale des entreprises (RSE) se compose d'un vaste réseau de concepts et de parties prenantes qui peuvent varier considérablement selon le lieu et les règlements en vigueur. »

d'une entreprise pour contribuer au développement durable. La RSE est l'outil stratégique qui aide l'entreprise à s'adapter à son contexte économique, social et environnemental, tout en créant une valeur partagée à la fois pour elle-même et pour la société dans laquelle elle évolue. »

Les dénominateurs communs de ces définitions de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont les entreprises et leur impact sur la société et l'environnement.



« Les dénominateurs communs dans les définitions de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont les entreprises et leur impact sur la société et l'environnement. »

De la catastrophe à la culture du bien-être

Bien que les jeunes générations n'aient jamais connu que les M&M'S de toutes les couleurs primaires, certains d'entre nous, amateurs de sucreries, se souviendront d'une époque où les M&M'S rouges avaient disparu. Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, il n'y a pas eu de M&M'S rouges. En effet, une rumeur courait à l'époque sur un colorant alimentaire rouge qui représentait un risque pour la santé et l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (*Food and Drug Administration*) l'a interdit aux États-Unis. Mars n'utilisait pas le colorant rouge en cause mais, méfiant à l'égard des craintes du public en raison de la publicité négative sur le colorant rouge en général, a décidé d'arrêter complètement les M&M'S rouges pendant dix ans, pour les

réintroduire à nouveau au milieu des années 1980. Un nouveau colorant rouge est maintenant utilisé et, en raison de réglementations divergentes, le colorant utilisé aux États-Unis est différent de celui utilisé en Europe. Si cela s'était produit aujourd'hui, à l'ère de la RSE et d'Internet, Mars aurait sans doute eu d'autres options pour gérer la situation.

Toujours dans les années 1980, DuPont de Nemours a rencontré des difficultés avec une usine de production de Téflon aux États-Unis lorsqu'un produit chimique toxique a fui dans le réseau local de distribution d'eau et empoisonné les communautés environnantes. Cela a créé une crise sanitaire permanente qui a entraîné des problèmes de santé dévastateurs s'étendant sur plusieurs générations ainsi que de lourdes poursuites judiciaires. Il ne s'agissait pas d'un incident isolé et ces situations ne sont pas toujours claires et nettes, démontrant la nécessité de stratégies RSE globales, pertinentes et adaptées. Dans le cas de DuPont de Nemours, malgré le fait que ses installations empoisonnaient le réseau local de distribution d'eau, les employés étaient correctement payés, recevaient de généreux avantages, et la communauté recevait également un soutien pour les arts, les écoles et les sports. Finalement, la tragédie a entraîné des changements dans les procédures d'installation et d'exploitation des usines de filtration d'eau et, aujourd'hui, la gestion responsable de l'eau est au cœur de la stratégie RSE de DuPont de Nemours. La société utilise désormais les outils

d'évaluation des risques du *World Resources Institute* (WRI - Institut des ressources mondiales) et du *World Wild Fund* (WWF - Fonds mondial pour la nature) pour tous ses sites à travers le monde et met également en œuvre la Norme internationale de préservation de l'eau (*Alliance for Water Stewardship Standard*) sur les sites où il pourrait y avoir des risques importants.

Ces situations n'appartiennent pas qu'au passé et ne se produisent pas que dans des contrées lointaines. En mars 2021, la Fédération luxembourgeoise des pêcheurs sportifs (FLPS) a agité le chiffon rouge après avoir trouvé une quantité considérable de poissons morts dans la rivière Attert, ce qui aurait été le résultat de la contamination d'eaux usées après un incendie dans une usine de biogaz en Belgique. Une enquête a été ouverte, menée par l'Agence de gestion de l'eau, qui est chargée de mettre en œuvre la politique environnementale du gouvernement luxembourgeois en collaboration avec l'Agence de la nature et des forêts et l'Agence de l'environnement.

La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, a plaidé pour une approche «no regrets» des solutions pour la protection des écosystèmes, ainsi que du changement climatique. Elle a également défendu le succès du Pacte climatique luxembourgeois qui soutient le Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC) 2019, qui s'est engagé à son tour à aligner le



05



06

Luxembourg sur l'Accord de Paris de 2015, en matière de prise en compte des acteurs locaux.

L'initiative locale de recyclage, *Super-DrecksKëscht*, est active au Luxembourg depuis plus de 35 ans. Lancée en 1985 par le ministre de l'Environnement de l'époque, Robert Krieps, elle est conforme à la loi luxembourgeoise sur la gestion des déchets et des ressources de 2012 et les règlements de la Commission européenne sur la participation volontaire à l'éco-gestion, et possède un système de labellisation pour les entreprises engagées en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement. Au cours de la pandémie actuelle de Covid-19, elle a réaffirmé son engagement pour l'interdiction par l'UE des plastiques à usage unique (directive 2019/904, à partir de 2021) dans son article de juin 2020, *Emballages réutilisables et Covid-19* (disponible sur son site Internet www.sdk.lu). Certaines régions et organisations ont tenté de retarder, voire d'interdire, la mise en œuvre de la directive, en partant de l'idée

04. 05. En mars 2021, la Fédération luxembourgeoise des pêcheurs sportifs (FLPS) a agité le chiffon rouge après avoir trouvé une quantité considérable de poissons morts dans la rivière Attert, qui aurait été le résultat de la contamination d'eaux usées après un incendie dans une usine de biogaz en Belgique. Parfois, les décisions prises ont des répercussions importantes, qu'elles soient de nature procédurale, budgétaire, ou en matière de prévention des accidents. C'est là que les stratégies RSE jouent un rôle dans la construction d'un avenir bénéfique pour tous.

© Michael & Diane Weidner / Unsplash (photo 04).

© Jwh / Wikipedia Luxembourg. La rivière Attert à Tussengsmillen, Luxembourg (photo 05).

06. De plus en plus d'entreprises intègrent la protection du milieu marin dans les stratégies RSE en s'engageant à nettoyer les océans du monde.

© Beth Jnr / Unsplash



Lorenzo Zullo
CEO ; ChemChain

« Si les entreprises peuvent tracer et récupérer les matériaux de leurs produits, elles peuvent minimiser leur impact sur l'environnement. »

ChemChain, fondée en 2019, aide les entreprises à suivre les informations sur les produits chimiques qu'elles utilisent. Qu'est-ce qui vous a incité à créer ChemChain ?

La Banque mondiale estime que 600 millions de tonnes de produits sont incinérées ou envoyées dans des décharges chaque année, à l'origine d'un impact négatif énorme sur l'environnement et de la perte de ressources précieuses. La cause en est qu'actuellement il n'est pas possible de tracer les matériaux et d'identifier leur composition, ce qui rend difficile leur récupération. En effet, cette communication au long de la chaîne logistique, implique de partager des informations sensibles qui font partie du savoir-faire des entreprises. C'est pour cela que nous avons développé ChemChain, une plate-forme permettant aux entreprises d'incorporer l'information dans leurs produits et de la transmettre, en toute sécurité.

Quelles sont les principales préoccupations de vos clients ?

Leurs motivations reposent sur un mélange d'anticipation des législations à venir, d'objectifs internes de développement durable, et d'économies potentielles. Si les entreprises peuvent tracer et récupérer les matériaux provenant de leurs produits, elles peuvent minimiser leur impact sur l'environnement et réduire leur dépendance aux matières premières. Ce besoin augmente et va de pair avec l'émergence de technologies capables de récupérer des substances issues de matériaux complexes. La condition préalable est de connaître exactement la composition de ces matériaux. ChemChain est basé sur un protocole *blockchain* unique actuellement testé par de grands acteurs de la chimie (Dow Chemicals, Solvay et P&G). Environ 60 % de nos projets en cours sont liés à de nouveaux modèles d'économie circulaire. 20% sont liés à l'échange de données sur l'origine durable des matières premières, afin d'être en mesure de fournir des informations à l'appui des demandes de durabilité sur les produits finaux. Les projets restants se concentrent sur la création d'un historique vérifiable, au long de la chaîne logistique, dans des industries comme la pharmacie, où des audits fréquents sont réalisés pour s'assurer de la qualité des productions.

Avez-vous constaté une évolution des besoins depuis 2019 ? Quid de l'impact de la Covid-19 ?

Lorsque la Covid est survenue, toutes les entreprises ont dû arrêter leurs projets non essentiels. Depuis, nous avons constaté une différenciation intéressante entre les entreprises qui considèrent comme critique des travaux en matière de développement durable et d'autres qui collaboraient probablement avec nous principalement à des fins de marketing.



Marc Jans

Directeur ; Jans Groupe

« Il doit y avoir une séparation claire : laisser le stress au travail pour être pleinement présent à la maison. »

A l'heure où l'on parle d'un « droit à la déconnexion », Jans Groupe, entreprise familiale de construction, a franchi une étape : entre 19h et 6h, ainsi que les week-ends, une réponse automatique est envoyée aux expéditeurs d'e-mails pour les informer que leur message a été conservé et serait transmis au destinataire le lendemain ou le lundi matin. Pourquoi Jans Groupe a-t-il mis en œuvre cette pratique ?

En tant qu'entreprise familiale, nous sommes convaincus que le temps passé avec la famille et les amis est aussi essentiel que le temps passé au bureau. Cet équilibre est crucial pour supporter l'intensité du monde de l'entreprise. Parfois, nous devons prendre des décisions très rapides. Faire cela avec un esprit fatigué peut conduire à de mauvaises décisions entraînant davantage de stress. Il doit y avoir une séparation claire ; laisser le stress au travail et être pleinement présent à la maison.

Pour un créateur d'entreprise, surtout dans les premières années comme cela a été le cas pour notre père, cela peut être compliqué. Il a vécu pour l'entreprise et n'a pas souvent séparé le bureau et la maison, travaillant les soirs et les week-ends. Mais il s'est vite rendu compte que pour être efficace, on doit encourager les employés à prendre des congés et leur permettre de décrocher totalement. On ne peut pas leur demander de rester éveillés pendant des heures la nuit en pensant au dernier e-mail qu'ils ont reçu, quelques minutes plus tôt. C'est pour cela que nous avons fait en sorte qu'ils ne soient pas tentés de vérifier leurs messages en dehors des heures de travail.

Avez-vous également une règle pour les appels téléphoniques ?

A la suite de la politique pour les e-mails, nous avons mis en place un numéro de téléphone d'urgence pour les clients, avec des horaires détaillés. Il précise qui est en service et disponible pour répondre. Il y avait des inquiétudes au départ, qui se sont rapidement dissipées lorsque nous avons communiqué sur cette organisation. A partir du moment où tout a été en place, nous avons vécu un changement profond. L'état d'esprit des employés, leur mental, et la façon d'interagir avaient changé ; ils étaient concentrés et productifs pendant les heures de bureau, et pleinement présents à la maison pour leur temps libre.

Est-ce que votre système fait partie d'une stratégie RSE ou s'agit-il d'un l'équilibre travail-vie personnelle, lié au statut d'entreprise familiale ?

Nous n'avons pas encore établi de stratégie RSE. Jusqu'à présent, nous nous sommes attachés à donner l'exemple et à incarner nos valeurs auprès de nos employés. Nous croyons qu'un collaborateur à la vie bien équilibrée est en meilleure santé et plus efficace, surtout pendant les périodes de tension où nous devons entièrement compter les uns sur les autres pour être productifs.



07. Le réseau à but non lucratif IMS (*Inspiring More Sustainability*) au Luxembourg mobilise les parties prenantes autour d'initiatives innovantes en RSE. Représentant au niveau national l'organisation CSR Europe, il organise des groupes de travail pour explorer et tester des solutions durables. Il pilote des projets, publie des guides, et organise des événements et des conférences de sensibilisation. Son travail concerne trois thématiques : les personnes, la planète, et la prospérité.

© IMS Luxembourg

08. Le pilier *Communauté* soutient notamment les jeunes à travers des ateliers école-entreprise (Relation Ecole-Entreprise, REE) qui les préparent à leur future carrière et encouragent l'entrepreneuriat et comprennent les programmes de formation de la House of Training.

© Pierre Guersing /
Chambre de Commerce

09. La *Luxembourg Green Exchange* (LGX – la Bourse verte du Luxembourg) est la première initiative sur les marchés financiers mondiaux dédiée aux instruments écologiques. La pandémie de Covid-19, plutôt que d'amoindrir l'intérêt pour toutes les questions environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG), l'a en fait amplifié.

© Markus Spiske / Unsplash



que les plastiques réutilisables sont dangereux à l'ère de la pandémie et que les plastiques jetables à usage unique sont plus hygiéniques. *SuperDrecksKëscht* a souligné que la pandémie « ne devait pas devenir une excuse pour polluer ou faire reculer les politiques environnementales. Depuis des décennies, les modèles de réutilisation et de recharge ont prouvé que la réalisation d'une véritable économie circulaire n'est pas seulement possible, mais a de nombreux impacts positifs ».

La ministre Dieschbourg a également rappelé l'importance de la solidarité internationale en matière de financement des mesures mondiales de durabilité et l'initiative de la Plate-forme du financement climatique Luxembourg-BEI (PFCL) entre le Luxembourg et la Banque européenne d'investissement (BEI) qui permet d'attirer des investissements privés en vue de « l'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets ».



« Parfois, des décisions prises ont des répercussions importantes, qu'elles soient procédurales, budgétaires, ou en matière de prévention des accidents. C'est là que les stratégies RSE jouent un rôle dans la construction d'un avenir bénéfique pour tous. »

Un rôle à jouer

Parfois, les décisions prises ont des répercussions importantes, qu'elles soient de nature procédurale, budgétaire, ou en matière de prévention des accidents. C'est là que les stratégies RSE jouent un rôle dans la construction d'un avenir bénéfique pour tous. Bien qu'elles aient tendance à être alignées sur la réglementation mais à ne pas être imposées par la législation, elles invitent les entreprises à assumer la responsabilité de leurs actions, y compris en matière de prévention des accidents, et d'impact sur l'environnement et les communautés au sein desquelles elles opèrent et la société dans son ensemble.

En avril dernier, le géant de la bière Anheuser-Busch InBev a fourni un exemple de ce à quoi cela pourrait ressembler aujourd'hui. Comme beaucoup d'entreprises cette année, il s'est retrouvé dans une situation difficile en raison de la pandémie de Covid-19. Avec les secteurs de la restauration et de l'événementiel presque entièrement à l'arrêt pendant plusieurs

mois d'affilée, les ventes de bière en Belgique ont chuté de façon spectaculaire et des millions de litres de bières non-vendus stagnaient chez leurs clients. Suite à un engagement pris en vue d'atteindre les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise tout en générant des résultats et en gérant les responsabilités environnementales et sociales, ils ont décidé de réaffecter les employés à la collecte de la bière auprès des clients plutôt que de les licencier en raison de la baisse de la charge de travail. La bière collectée a ensuite pu être purifiée conformément aux normes environnementales, avant d'être éliminée sans risque pour l'environnement.

Plus près de chez nous mais avec une dimension internationale, Curver plastics, dont le siège est situé à Niederkorn, a intégré une autre sorte de protection des eaux dans sa stratégie d'innovation et de développement durable : un engagement à nettoyer les océans du monde en s'associant à *Waste Free Oceans* (WFO), dont la mission est de réduire, réutiliser et recycler les déchets marins. Dédié à être une force de

changement en ayant un impact positif sur les gens et la planète, Curver fonctionne selon cinq objectifs clés de développement durable, dont celui de s'engager à ne pas produire de plastiques à usage unique, et en outre, de donner une nouvelle vie aux déchets des décharges en les transformant en nouveaux produits.

Pour les PME, la RSE est souvent abordée de façon différente. Certains réflexes de RSE sont tellement naturels pour elles, du fait des relations de grande proximité avec leurs employés, clients et communautés, qu'elles ne voient pas toujours la nécessité d'établir de réelles stratégies en la matière. C'est la raison avancée par la Fondation IDEA dans son article paru en 2019, *Responsabilité Sociale des Entreprises : faire et/ou faire savoir ? L'évolution du reporting RSE au Luxembourg* (disponible sur www.fondation-idea.lu), comme explication des statistiques de 2017 montrant le Luxembourg comme peu performant (59%) en matière de reporting sur la RSE, par rapport aux pays voisins : l'Allemagne (73%) et la France (94%). La Fondation suggère que diverses raisons pourraient expliquer ce faible pourcentage, dont une économie structurée autour de beaucoup d'entreprises au sein desquelles il existe une grande proximité entre employeur et employés. La faible performance ne signifie donc en aucun cas que les entreprises ne prennent pas soin de leurs employés, de l'environnement, ou de leur gouvernance. Cela signifie que, parfois, les actions sont plus éloquentes que les paroles.



Une attention pour le bien-être

L'impact négatif de la pandémie de Covid-19 sur la santé mentale est important, en raison de l'isolement lié au confinement, de la perte d'un emploi, de la charge de travail considérablement accrue ... ainsi que le fait de vivre une pandémie mortelle et, pour certains, l'impact du virus lui-même sur le cerveau. De plus en plus d'entreprises privilégient la santé mentale dans leurs stratégies RSE au moyen de diverses initiatives et règles sur la déconnexion après les heures de travail.



Une zone sans déchets

Introduit au Luxembourg par Shime, une agence de conseil en RSE membre d'IMS, le projet Zéro Mégot vise à trouver des solutions pour mettre fin à la pollution liée aux mégots de cigarettes. Le mégot de cigarette est le déchet le plus fréquemment jeté au monde et sa composition plastique et toxique en fait un fléau pour l'écosystème. Un mégot de cigarette prend 15 ans pour se dégrader dans la nature et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

■ Devenez une entreprise partenaire de Zéro Mégot : zeromegot.lu



10

Cependant, certaines entreprises décident malgré tout de mettre en place et de communiquer sur une stratégie RSE car prendre cette mesure peut envoyer un message positif. Dans la publication, *Baromètre de l'Economie*, sur le développement durable, éditée par la Chambre de Commerce au second semestre 2020 (disponible sur www.cc.lu), en pleine pandémie de Covid-19, les dirigeants d'entreprise considéraient que les principaux avantages de la mise en place d'une stratégie RSE sont : l'image, la réputation, le service client, l'innovation, et un vecteur de transformation pour l'entreprise. En complément de ces points, les principales motivations citées pour l'élaboration d'une stratégie RSE reposaient sur des raisons personnelles (68 %), des demandes de clients (30 %) et des raisons juridiques (24 %). La publication faisait état de défis également, tels que : changer l'état d'esprit des collaborateurs, l'accès à l'information sur d'éventuelles aides d'État (pour aider à la mise en conformité avec la RSE), le financement des changements nécessaires, et la recherche de solutions concrètes aux problèmes de RSE.

Plus de 70% des personnes interrogées dans le *Baromètre* déclaraient encore que le développement durable mérite d'être pris en compte au sein des entreprises aujourd'hui. Parmi les objectifs des Nations Unies pour le développement durable (ODD), ciblés par les entreprises luxembourgeoises interrogées, les cinq arrivant en tête étaient : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les

filles ; Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail décent pour tous ; Etablir des modes de consommation et de production durables ; et Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts. Dans le même temps, seules 65% des entreprises interrogées se considéraient bien informées sur le développement durable. C'est là que les parties prenantes de la RSE au Luxembourg jouent un rôle, en particulier la Chambre de commerce.

Qui fait quoi au Luxembourg ?

Au Luxembourg, le développement durable et la RSE ont pris de l'importance année après année et les parties prenantes sont également plus nombreuses. Plus particulièrement, au cours des deux dernières décennies, la RSE est devenue plus visible avec de nombreuses initiatives dans tous les secteurs et finalement avec la création en 2007 d'une structure unitaire, l'INDR (l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises), l'institut national de RSE qui déploie également un processus de labellisation.

Aujourd'hui, avec 200 entreprises labellisées, l'INDR constitue l'un des plus grands réseaux d'entreprises socialement responsables en Europe. Son guide RSE (publié sous le titre *Guide ESR*) contient 40 objectifs pour aider les entreprises à structurer la mise en œuvre de leurs pratiques de RSE. Le programme de labellisation guide également les entreprises



11

« Pour les PME, la RSE est souvent abordée de façon différente. Ces entreprises entretiennent des contacts étroits avec leurs employés, leurs clients et leurs communautés. »

à travers un ensemble spécifique de critères menant à un label qui confirme leur engagement en faveur de la RSE, renforce la confiance et la crédibilité, assure la transparence et les prépare à répondre aux exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Également fondé en 2007 au Luxembourg, le réseau à but non lucratif IMS (*Inspiring More Sustainability*) mobilise les parties prenantes autour d'initiatives innovantes en RSE. Représentant au niveau national l'organisation CSR Europe, il organise des groupes de travail pour explorer et tester des solutions durables. Il pilote des projets, publie des guides, et organise des événements et des conférences de sensibilisation. Ses travaux portent sur trois piliers distincts : les personnes (inclusion et diversité, bien-être au travail, engagement communautaire, jeunesse, et droits de l'homme), la planète (lutte contre le changement climatique, ressources naturelles et biodiversité, zéro déchet), et la prospérité (production et consommation responsables, nouvelles approches économiques, économie sociale et solidaire, transparence et reporting).

En février 2021, l'un des projets les plus récents d'IMS a été la publication du guide *Inclusion des personnes LGBTI en entreprise : Bonnes pratiques, témoignages et ressources utiles*. Publié conjointement avec la Charte de la diversité

10. 11. Le pilier *Entreprises durables* témoigne de la participation active de chaque département du groupe Chambre de Commerce à l'aide aux entreprises, que ce soit le département Affaires Économiques au travers de ses publications, i.e. les bulletins *Actualités & Tendances*, ou le *Baromètre de l'Économie*, qui traitent des questions telles que la pauvreté, l'économie circulaire et d'autres sujets liés au développement durable ; les Affaires Internationales qui promeuvent sur la scène internationale le savoir-faire des entreprises luxembourgeoises en matière de développement durable et les mettent en relation avec la communauté internationale des affaires) ; la House of Startups et le Luxembourg City Incubator qui soutiennent de nombreuses startups innovantes, notamment dans les technologies UrbanTech et environnementales ; la House of Entrepreneurship et ses soutiens et initiatives, y compris le lancement d'un programme temporaire d'aide à l'emploi, JobSwitch, au plus fort de la pandémie en avril 2020 - qui a permis à plus de 500 personnes qui avaient perdu leur emploi de trouver un emploi temporaire dans des secteurs où les besoins en main-d'œuvre augmentaient ; ou encore l'offre de formation dédiée à la RSE de la House of Training.

© Primatt photography (photo 10).

© Jean-Baptiste Moisy (photo 11).



Nancy Thomas
Directrice ; IMS Luxembourg

« Une entreprise plus inclusive crée du bien-être, et conserve ses talents. »

IMS mobilise des parties prenantes autour d'initiatives innovantes de RSE. Comment les choses ont-elles évolué au Luxembourg au cours de la dernière décennie ?

L'année 2015 a marqué un tournant dans le développement durable avec l'Accord de Paris, l'Agenda 2030 de l'ONU et, au Luxembourg, le lancement de la stratégie nationale de troisième révolution industrielle. À l'échelle mondiale, les médias et les citoyens ont relayé ce mouvement, ce qui a fait pression sur les acteurs économiques pour adopter des pratiques durables. Notre organisation se développe avec ses membres et nous avons commencé par les sensibiliser aux différents enjeux. Puis, à partir de 2012, nous leur avons permis d'agir à nos côtés par le biais de projets collaboratifs, comme le *Manifeste zéro plastique à usage unique* lancé en 2018, le groupe de travail sur les objectifs scientifiques et l'action pour le climat se concentrant sur la neutralité carbone, ou encore le *Luxembourg Sustainability Forum* organisé chaque année.

La pandémie de Covid-19 a-t-elle fait apparaître de nouvelles préoccupations ?

La pandémie a conduit à la pratique quasi généralisée du télétravail, pointant que la plupart des gens n'étaient pas prêts à gérer la digitalisation avec équilibre. IMS étudie l'infobésité professionnelle et l'hyper connexion depuis janvier 2019 et les inquiétudes sur ces sujets ont augmenté en 2020. IMS a apporté sa contribution à partir d'avril 2020 avec des événements, des outils, la circulation d'informations, et le partage de ressources sur le site www.imstux.lu.

IMS et la Charte de la diversité Lëtzebuerg ont récemment publié un guide de bonnes pratiques sur l'inclusion des LGBTI en entreprise. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Tous les deux ans, les signataires de la Charte nationale de la diversité répondent à un questionnaire. Nous analysons ensuite leurs pratiques et publions les résultats dans le *Baromètre Diversité et Entreprise*. En 2016, l'orientation sexuelle était l'un des critères les moins traités par les entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de relever ce défi. En 2017, nous avons commencé avec plusieurs ateliers et une première publication. Cela a mis en évidence le manque d'outils et d'exemples concrets, d'où cette deuxième publication : *Inclusion des personnes LGBTI en entreprise : Bonnes pratiques, témoignages et ressources utiles*. La force de celle-ci repose sur les témoignages de ceux qui sont directement concernés. De cette façon, nous brisons progressivement les tabous et instaurons la confiance. Une entreprise plus inclusive, quels que soient les critères de diversité dont nous parlons, doit permettre à ses employés d'être eux-mêmes, créer du bien-être et conserver ses talents. L'étape suivante sera l'accent mis sur les personnes transgenres.



Anne-Marie Loesch

Responsable Business Development & CSR ; Chambre de Commerce de Luxembourg

« La RSE est essentielle au succès futur d'une entreprise. »

En 2019, la Chambre de Commerce a créé un département Business Development & CSR. Quels sont les défis RSE des PME qu'elle peut aider à relever ?

Nous avons noté un intérêt croissant pour des pratiques commerciales durables et un besoin de conseils pour leur mise en œuvre. Dans le passé, les entreprises déployaient souvent leurs plans RSE à la périphérie plutôt que dans le cadre de leur cœur de métier. Parfois, elles menaient ces actions intuitivement sans toujours entrevoir la valeur d'une approche holistique plus structurée. Aujourd'hui, il existe un large consensus sur le fait que la RSE est primordiale pour le succès à long terme d'une entreprise ; à l'avenir, chaque entreprise devra non seulement fournir des résultats financiers, mais aussi montrer comment elle apporte une contribution positive à la société et à l'environnement, par exemple en améliorant sa chaîne de valeur.

L'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce a mis en place un groupe de travail sur le développement durable avec trois secteurs pilotes : l'industrie, les transports et la finance. Dans cette approche, les dirigeants d'entreprise visent à définir 10 engagements communs de développement durable pour la communauté d'affaires luxembourgeoise. Cette vision sera soutenue par un plan d'action pour accompagner les entreprises dans leur parcours RSE. Nous travaillons en collaboration avec les entreprises, les fédérations sectorielles et d'autres partenaires tels que l'INDR, IMS, le LIST... Notre objectif est de rassembler tous les savoir-faire existants et de conduire de nouvelles initiatives répondant aux besoins de nos membres, un écosystème complet pour aider les entreprises à adopter le développement durable.

Quelle est la valeur ajoutée pour les entreprises mettant en œuvre des stratégies RSE et ayant obtenu le label INDR ?

La RSE est une façon d'anticiper les changements et d'avoir une longueur d'avance. La proactivité plutôt que la réactivité. La valeur ajoutée d'une telle démarche va d'une meilleure gestion des risques à un accès plus facile aux financements, en passant par la réduction des coûts, et l'attraction et la fidélisation des talents. La RSE donne également l'impulsion nécessaire pour repenser les produits et les processus et innover pour accéder à de nouveaux marchés. Diverses études montrent qu'une forte performance ESG est corrélée à une rentabilité plus élevée et à la création de valeur ; c'est un argument commercial pour la RSE. En ce qui concerne les labels et certifications, environ 200 entreprises de différentes tailles et secteurs détiennent le label INDR au Luxembourg. Celui-ci est synonyme de confiance et de transparence, ce qui est précieuse à l'ère de l'écoblanchiment et des auto-déclarations.



« Alors que les besoins des entreprises, de la société et de la planète, continuent d'évoluer et de présenter des défis de plus en plus complexes, des réponses innovantes continuent également d'être développées et offrent plus de possibilités à tous. Le Luxembourg se lève pour relever ces défis. »

12. 13. 15. S'agissant des piliers internes dédiés aux Personnes et à la Planète, la Chambre de Commerce s'efforce d'être exemplaire, en travaillant sur des actions pour ses employés et pour l'environnement, par exemple en fournissant des fruits frais, en encourageant l'initiative du gouvernement portant sur des boîtes en plastique réutilisables, Ecobox, pour emporter les déjeuners, en soutenant la mobilité douce, et en utilisant de l'hydroélectricité provenant d'Europe. Les fruits frais sont fournis par le distributeur local Grosbusch, qui a obtenu le label INDR en 2016, année où un nouveau verger a été planté au Luxembourg pour soutenir l'économie locale, répondre à la demande croissante de fruits locaux et saisonniers, et soutenir les populations locales d'abeilles.

© Gabriele Lässer / Unsplash (photo 12)

© Raphaël Biscaldi / Unsplash.
Tignes, France, barrage de production électrique (photo 13).

© Ecobox (photo 15).

Lëtzebuerg - charte nationale portée par IMS et signée par toute organisation s'engageant à promouvoir la diversité par des « actions concrètes allant au-delà des obligations légales » - le guide accompagne les employeurs pour assurer l'inclusion et le bien-être de tous les collaborateurs. Il est disponible en téléchargement via le site imslux.lu.

La RSE – Un must pour la finance

De son côté, la Bourse de Luxembourg (LuxSE) encourage les entreprises à adopter des pratiques efficaces de gouvernance depuis 2006, année de la première publication de ses principes de gouvernance d'entreprise. Ils ont été régulièrement mis à jour depuis lors, et plus récemment en 2017, lorsqu'ils ont été révisés pour inclure la publication obligatoire des stratégies RSE. Le texte actuel du principe 9 est le suivant : « La société définit sa politique en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Elle précise les mesures prises pour la mise en œuvre de sa politique et leur donne une publicité adéquate ». Ces principes visent à compléter la législation luxembourgeoise et sont considérés comme obligatoires, c'est-à-dire que toute société luxembourgeoise qui négocie sur un marché géré par la Bourse de Luxembourg doit y adhérer. LuxSE a également une stratégie dédiée à la RSE, structurée autour de quatre piliers : les personnes, les entreprises, la communauté et la planète, qui contribuent à



leur tour à neuf des Objectifs des Nations Unies pour le développement durable.

L'actuelle CEO de LuxSE, Julie Becker, est impliquée dans la finance durable depuis des années. En 2016, elle est à l'origine de la création du *Luxembourg Green Exchange* (LGX - la Bourse « verte » luxembourgeoise), première initiative sur les marchés financiers mondiaux dédiée aux instruments écologiques. En septembre 2020, la LGX a lancé une base de données de la durabilité qui a depuis été élargie pour inclure plus de 3.000 obligations durables cotées dans le monde, et pour étendre leur champ d'application et inclure les obligations liées au développement durable. La pandémie de Covid-19, plutôt que d'entraver l'intérêt pour toutes les choses environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG), a en fait amplifié le phénomène.

Reflétant cet intérêt croissant, l'association à but non lucratif *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI) qui a été fondée en janvier 2020 en tant qu'organisme consultatif indépendant sur les questions de développement durable pour le gouvernement luxembourgeois, a récemment (début 2021) publié sa stratégie de financement durable qui repose sur trois piliers : la sensibilisation et la promotion, la libération des potentiels, et la mesure des progrès. La LSFI a été conçue à l'origine en 2018 comme la *Feuille de route luxembourgeoise pour une*

finance durable, un document rédigé en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui fournit des recommandations sur la façon d'établir une stratégie de finance durable efficace afin de contribuer à l'*Agenda 2030* des Nations Unies pour le développement durable et à l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

La Chambre de Commerce, un partenaire pour la RSE

Si l'INDR oriente les entreprises dans la mise en œuvre de la RSE et l'obtention du label ESR, et l'IMS en tant qu'organe national du CSR fédère les parties prenantes et explore des solutions, le rôle de la Chambre de Commerce dans le paysage de la RSE au Luxembourg est davantage axé sur le service, reflétant sa mission de protection des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoises ainsi que de la société dans son ensemble.

Considérant le développement durable comme un sujet stratégique clé pour l'avenir et vital pour la compétitivité de toutes les organisations et entreprises, la Chambre de Commerce a créé un département *Business Development & CSR* en 2019. Ce département fournit des informations et des outils d'action directe par l'intermédiaire de l'initiative « Go-CSR ». Une stratégie RSE de grande envergure est mise au service du groupe Chambre de commerce et, par extension, des

entreprises et de l'économie luxembourgeoises. Elle s'aligne sur neuf des 17 ODD de l'ONU, regroupés en quatre piliers qui représentent les priorités de la Chambre de Commerce : les entreprises durables, la communauté, les personnes et la planète. La stratégie vise à optimiser l'ancrage de la RSE dans les entreprises et donc à réussir la transition durable de l'économie, accroître son impact positif, réduire l'impact environnemental, et aussi montrer la valeur ajoutée pour tous dans l'adoption de stratégies RSE, qui contribuent non seulement à renforcer l'attractivité du Luxembourg en tant que centre économique dynamique, prospère et durable, mais aussi en tant que source de bien-être pour tous.

Au sein du groupe Chambre de Commerce, les quatre piliers de Go-CSR sont caractérisés par une grande variété d'actions concrètes impliquant directement les salariés et leur travail pour les entreprises luxembourgeoises. Le pilier *Entreprises durables* témoigne de la participation active de chaque département du groupe Chambre de Commerce à l'aide aux entreprises, que ce soit le département Affaires Économiques au travers de ses publications, i.e. les bulletins *Actualités & Tendances*, ou le *Baromètre de l'Economie*, qui traitent des questions telles que la pauvreté, l'économie circulaire et d'autres sujets liés au développement durable ; les affaires internationales qui promeuvent sur la scène internationale le



14



Travailler comme vous êtes

Mai est le mois de la diversité au sein de l'UE et le 20 mai 2021 est la Journée de la diversité !

La Journée de la diversité offre aux entreprises l'occasion de partager leurs projets de diversité ! Les célébrations de cette année seront différentes en raison de la pandémie, mais comme toujours dans les moments difficiles, le défi est une invitation à l'innovation !

Quand ? Le 20 mai 2021, toute la journée.

Où ? All over Luxembourg.

Pour qui ? Toutes les entreprises luxembourgeoises.

■ Plus d'infos : chantediversity.lu/en/events/diversity-day-2021



La responsabilité sociale des entreprises c'est...

Retrouvez notre poster détachable à la fin du magazine !

savoir-faire des entreprises luxembourgeoises en matière de développement durable et les mettent en relation avec la communauté internationale des affaires ; la House of Startups et le Luxembourg City Incubator qui soutiennent de nombreuses startups innovantes, notamment dans les technologies UrbanTech et environnementales ; la House of Entrepreneurship et ses soutiens et initiatives, y compris le lancement d'un programme temporaire d'aide à l'emploi, JobSwitch, au plus fort de la pandémie en avril 2020 - qui a permis à plus de 500 personnes qui avaient perdu leur emploi de trouver un emploi temporaire dans des secteurs où les besoins en main-d'œuvre augmentaient ; ou encore l'offre de formation dédiée à la RSE de la House of Training.

Afin de gagner du terrain dans l'adoption de pratiques d'entreprises durables, l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce a créé en 2020 un groupe de travail consacré au développement durable. Actuellement, ce groupe est composé de 25 entreprises des secteurs de l'industrie, du transport, et de la banque/assurance. Selon une approche ascendante, la Chambre identifie les besoins des entreprises et co-crée un plan d'action pour les soutenir dans leur parcours en matière de RSE. Ce projet est réalisé selon une démarche inclusive avec toutes les parties prenantes concernées par le domaine (fédérations d'entreprises, organisations partenaires, instituts de recherche, ...) et vise à présenter des plans d'action pertinents associant

tout le savoir-faire existant des organisations partenaires de la Chambre de Commerce en faveur des entreprises membres.

Le pilier *Communauté* soutient notamment les jeunes à travers des ateliers école-entreprise (Relation Ecole-Entreprise, REE) qui les préparent à leur future carrière et encouragent l'entrepreneuriat, et comprend les programmes de formation de la House of Training. S'agissant des piliers internes dédiés aux Personnes et à la Planète, la Chambre de Commerce s'efforce d'être exemplaire, en travaillant sur des actions pour ses employés et pour l'environnement, par exemple en fournissant des fruits frais et locaux, en encourageant l'initiative du gouvernement portant sur des boîtes en plastique réutilisables, Ecobox, pour emporter les déjeuners, en soutenant la mobilité douce, et en utilisant de l'hydroélectricité provenant d'Europe. Récemment, la Chambre de Commerce a également analysé son empreinte carbone, qui est un bon outil pour avoir une vue concrète sur l'impact des projets. Cette liste n'est pas exhaustive mais brosse un tableau assez complet de l'attachement de la Chambre de Commerce à la RSE dans l'ensemble de ses activités et de ses engagements, tant en interne qu'en externe, pour les salariés et les entreprises qu'elle soutient.

Le compte à rebours jusqu'en 2030

En janvier 2019, alors qu'il restait à peine un peu plus de dix ans pour atteindre les Objectifs



15

14. (De g. à d.) François Bausch, ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, Carlo Thelen, directeur général, Chambre de Commerce, et S. E. M. Han-Maurits Schaapveld, ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Luxembourg, lors de la Journée de la mobilité intelligente et électrique Pays-Bas-Luxembourg.

© Emmanuel Claude / Focalize

« Si l'INDR est axé sur l'orientation des entreprises dans la mise en œuvre de la RSE et l'obtention du label, et que l'IMS en tant qu'organe national du CSR fédère les parties prenantes et explore des solutions, le rôle de la Chambre de Commerce dans le paysage de la RSE au Luxembourg est davantage axé sur le service, reflétant sa mission de protection des intérêts des entreprises, de l'économie et de la société dans son ensemble. »

des Nations Unies dans le cadre de leur *Agenda 2030* pour le développement durable, la Commission européenne a publié le document de réflexion, *Vers une Europe durable à l'horizon 2030*, afin d'esquisser une feuille de route et susciter des discussions entre toutes les parties prenantes sur la meilleure façon de permettre la transition vers la durabilité, en utilisant comme guide les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Le document présentait trois scénarios possibles à envisager : le premier comportait des politiques et des activités futures, régionales et locales, à mettre en œuvre d'ici 2030 ; le second fonctionnait davantage comme source d'inspiration et d'orientation, donnant ainsi plus de liberté aux États membres, et aux initiatives régionales et locales « *pour décider si et comment ils ajustent leur travail pour tenir leurs engagements en matière d'ODD* » ; et la troisième option était davantage concentrée sur l'aide à des pays tiers, partout dans le monde, via la promotion des normes ESG à travers des accords commerciaux et des négociations multilatérales, et la collaboration plus étroite avec les organisations internationales sur ces objectifs. Ce document était également un acte

préparatoire pour l'*Agenda stratégique 2019-2024* de la CE, avec quatre priorités : protéger les citoyens et les libertés ; développer une base économique forte et dynamique ; construire une Europe neutre en carbone, verte, équitable et sociale ; et promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène internationale. Toujours en 2019, la Commission Européenne a publié un résumé des progrès réalisés depuis 2011 en matière de mise en œuvre de la RSE, *Responsabilité sociale des entreprises, Conduite responsable des entreprises et Entreprises & droits de l'homme* : vue d'ensemble des progrès accomplis.

Sur le plan législatif, outre la directive (UE) 2019/904 sur la réduction des plastiques à usage unique à partir de 2021, la directive (UE) 2019/1937, « *sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union* » a été publiée fin 2019. Communément appelée « *loi sur les donneurs d'alerte* », elle vise à protéger les personnes qui dénoncent et empêchent les violations de la loi qui pourraient menacer ou nuire au public et ainsi protègent le bien-être de la société. Elle doit être mise en œuvre le

17 décembre 2021 et entrer en application en 2023. Une législation spécifique sur la gouvernance d'entreprise durable est également prévue pour 2021.

Les initiatives, notamment législatives, en matière de RSE, dans les secteurs privé et public se multiplient en Europe, au Luxembourg et dans le reste du monde. Alors que l'impact négatif de nos modes de consommation, de vie et de travail, résonne autour de nous de façon toujours plus douloureusement visible – événements environnementaux dramatiques causés par le changement climatique, graves problèmes de santé et nouveaux problèmes de santé, comme la Covid-19, l'épuisement professionnel, qui pourraient bientôt conduire à une nouvelle législation sur le droit à la déconnexion numérique du travail – les consommateurs et le public en général continuent d'exiger la transparence et des initiatives des entreprises et des gouvernements pour un avenir meilleur.

Alors que les besoins des entreprises, de la société et de la planète continuent d'évoluer et de présenter des défis de plus en plus complexes, des réponses innovantes continuent également d'être développées et offrent plus de possibilités à tous. Le Luxembourg est prêt à relever ces défis. —

■ Plus d'infos :

- imslux.lu
- indr.lu
- www.esr.lu
- www.csreurope.org
- www.globalreporting.org
- www.unglobalcompact.org